

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le dix décembre
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
05 décembre 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 14
Nombre de pouvoirs : 0

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Jennifer BASILIO, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien YVES

N°2024.070 Objet – Délibération portant sur la signature d'un devis pour des travaux de marquage au sol de l'entreprise EIFFAGE AER

Monsieur YVES, conseiller municipal délégué, informe les membres du conseil de l'établissement d'un devis de travaux de marquage au sol.

Les travaux inclus dans le présent devis permettent la réfection de la majorité du marquage au sol communal.

Monsieur YVES, précise qu'une autre entreprise a également été sollicité pour l'établissement d'un devis. Néanmoins, le prix des prestations étaient supérieurs.

Il sera possible d'ajouter au besoin des marquages oubliés ou nécessaires et non prévus.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique ;

Considérant le devis de travaux réalisé par l'entreprise EIFFAGE AER d'un montant de 24 867.97 € H.T.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** le devis de travaux de marquage au sol de l'entreprise EIFFAGE AER pour un montant de 24 867.97 € H.T.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis de travaux de marquage au sol de l'entreprise EIFFAGE AER pour un montant de 24 867.97 € H.T.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 10 décembre 2024

Le Maire, C. MOINE

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. MOINE', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE de SERGY' around the top edge and '01830' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms. There are two small stars on either side of the emblem.